

Monsieur Jean-François CARENCO

Préfet de région

Préfecture de la région Rhône-Alpes

106 rue Pierre Corneille

69419 LYON Cedex 03

Lyon, le 6 juin 2011

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Préfet,

Depuis plus de deux ans, le collectif pour l'avenir de la cité scolaire Jean Moulin, qui regroupe des représentants d'enseignants, de parents d'élèves et d'élèves, milite pour le maintien de cette cité scolaire au nom de la qualité de l'éducation dispensée, de la sécurité des jeunes et de la sérénité sociale dans le V^{ème} arrondissement de Lyon.

Depuis quelques mois, le projet de « décroisement » des cités scolaires Jean Moulin et Saint Just se concrétise sans qu'aucune décision formelle n'ait été prise par quelle qu'autorité que ce soit. Le rejet de nos deux référés suspension les 27 avril et 27 mai derniers dont le Tribunal Administratif vous a adressé copie indique très clairement que vous êtes la seule personne habilitée à prendre une telle décision, puisqu'une telle opération suppose la fermeture simultanée du collège Saint Just et du lycée Jean Moulin.

Suite à notre demande d'audience, vous nous avez invités, par courriel du 17 mai, à prendre contact avec la Directrice du Cabinet de monsieur le Recteur, qui n'a pas donné suite à notre sollicitation.

Pendant ce temps, le processus de fermeture du lycée Jean Moulin se poursuit inexorablement. C'est ainsi que les familles des élèves de Seconde et Première du lycée Jean Moulin ont été conviées fin mai à renseigner une fiche d'orientation pour effectuer la rentrée scolaire prochaine au lycée Saint Just.

De la même manière, en classe de 3^{ème} au Collège Jean Moulin, les élèves qui avaient émis le souhait de l'établissement Jean Moulin en premier vœu pour l'entrée en Seconde se sont vus imposer de refaire le formulaire en supprimant la mention de cet établissement, avec exigence d'un retour du formulaire signé pour le lendemain ; à un parent qui s'était ému de cette situation auprès de l'administration du collège, la seule réponse apportée oralement par le Principal adjoint a été que le libellé « Lycée Jean Moulin » n'existait plus dans le système informatique du Rectorat.

Cette situation ubuesque qui met les familles et les personnels d'éducation devant le fait accompli, dans le plus grand irrespect des règles démocratiques, n'est pas acceptable à nos yeux. Non seulement elle conduit à faire subir aux personnes concernées, au premier rang desquelles les jeunes, un brusque changement préjudiciable au maintien d'une bonne qualité de l'Education, mais elle impose aux collectivités de rattachement des dépenses inutiles de plusieurs centaines de milliers d'euros pour gérer le changement de destination des établissements, qui plus est dans des conditions d'urgence de nature à remettre en cause la continuité de service public et la sécurité des personnes.

... / ...

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous sollicitons votre intervention, Monsieur le Préfet, pour prendre la décision d'un moratoire sur ce projet de décroisement. Cette décision, que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs mois auprès du rectorat, permettrait notamment à ce dernier de prendre le temps d'étudier, en concertation avec les différents acteurs, les solutions alternatives que nous avons proposées, qui permettent à la fois de respecter le choix démocratique du Conseil général de fermer le collège de Saint Just et de préserver l'équilibre de l'enseignement public du secteur.

A défaut de réponse favorable de votre part, notre détermination nous amènera à reprendre dans les 8 jours nos actions judiciaires et médiatiques pour faire reconnaître l'illégalité des dispositions actuelles et défendre l'intérêt des jeunes.

Restant à votre disposition d'ici là pour l'audience que nous avons sollicitée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour le Collectif pour l'avenir de la cité scolaire Jean Moulin,
Michel BERTHELIER
Vice-président FCPE Jean Moulin, Administrateur de la FCPE du Rhône
71 Rue Joliot Curie – 69005 Lyon
Mobile : 06 85 21 56 78
Email : data_mbe@club-internet.fr